

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021

Nombre en exercice : 39
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Convocation : 23/06/2021
Affichage : 07/07/2021

Le mardi 29 juin deux mille vingt et un à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle René Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 23/06/2021.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, M. ANQUETIL Dominique, M. BOUTTIER Jean-Jacques, Mme CLAVEAU Sandra, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, M. DUGUET Christian, Mme FEUGUEUR Stéphanie, Mme GOSNET Cindy, M. HAGHEBAERT Frédéric, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme MARTIN Valérie, Mme MASSE Maryse, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RICHARD Céline, M. SIMONNET Marc,

Absents Excusés : Mme BEAUDOIRE Céline, M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie (donne pouvoir à Mme MARTIN Valérie), Mme ENGRAND Corinne (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme FONTAINE Estelle, M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M. DEVISE Gérard), M. GUYOT Philippe (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), Mme LAMARRE Nicole, M. MASSON Didier, Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M. ANQUETIL Dominique), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à Mme MARTIN Jocelyne), Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Ordre du jour :

1° Désignation d'un secrétaire de séance.

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

3° Opération de travaux au commerce Epicerie au n°21 rue du 13 août 1944 :

- Travaux de sécurisation de la charpente

4° Commune déléguée de Randonnai - Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie : attribution des lots de travaux

5° Droit de préemption sur les fonds de commerces, fonds artisanaux, baux commerciaux :

- Proposition d'une étude par la CCI

6° Service technique

- Contrat à durée déterminée d'un an, à temps complet : emploi aidé (CUI) – espaces verts
- Contrat à durée déterminée d'un an, à temps partiel (25h/sem) : emploi aidé (CUI) – entretien des locaux

7° Subventions aux associations 2021 : demande de l'association «Les chemins de l'étoile du Perche, arts, nature »,

8° Animations estivales : organisation des festivités

9° Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PARENT Marie est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2021.

M. Haghebaert Frédéric questionne sur la décision n°2021-053 – traitement de champignons lignivores dans la maison Roussin sur la commune déléguée de Randonnai - garantie au contrat : « *engagement de ré intervention de 10 ans sur les zones traitées selon les référentiels en vigueur, sous réserves du rétablissement et du maintien des conditions normales de salubrité du bâti, conformément aux règles de l'art (voir rubrique Conditions de réalisation des travaux et réserves) ».*

Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal :

DECISION N°2021-057

Décide d'accepter le devis n°2021-000019 de la SARL GOSNET Jérémy et Damien 6 rue de l'étang des Gaillons Randonnai 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant travaux de réfection de la Toiture de l'église côté Nord sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 21 621.74 € HT.

DECISION N°2021-058

Décide de signer la convention de mise à disposition de l'annexe Est de la Mairie sur la commune déléguée de Tourouvre, à titre gratuit pour l'ASSOCIATION AIDE EMPLOI SERVICES, à compter du 22 mai 2021.

DECISION N°2021-059

Article 1 : Décide d'accepter le devis n° DV84 du 29/06/2020 de la Société RENEUF BTP 18 rue des 15 fusillés 61400 Mortagne au Perche concernant la réfection du mur du cimetière sur la commune déléguée de Lignerolles, d'un montant de 14 130,40 € HT.

Article 2 : Décide que le paiement des prestations sera effectué par acomptes :

- Acompte n°1 : 7 500 € HT
- Acompte n°2 : Solde

DECISION N°2021-060

Décide d'accepter le devis n° PD211229 du 17/05/2021 de la Société JPP Equipement 23 rue Paul-Henri Charles SPAAK 26000 VALENCE concernant l'achat de trois vitrines extérieures pour la Mairie sur la commune déléguée de Tourouvre, d'un montant de 1 065,88 € HT.

DECISION N°2021-061

Décide d'accepter le devis n°DE00003985 du 22 mai 2021 de la Société Perche Info 7 Place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, pour un montant de 90,83 €HT, concernant l'achat d'un onduteur sur la commune déléguée de Tourouvre.

DECISION N°2021-062

Décide d'accepter les devis de l'Etablissement Christian LE GUERN entreprise de Terrassement Le Pont 61300 L'Aigle concernant des travaux de réfection sur des chemins de randonnée sur la commune déléguée d'Authueil :

- Devis 3208 du 19 mai 2021 concernant le chemin « de la Haute Morinière » pour un montant de 4 280 € HT (en sus : travaux complémentaires estimés à : 2710€ HT)
- Devis 3209 du 19 mai 2021 concernant le chemin « de la Gazerie » pour un montant de 6 530 € HT

DECISION N°2021-063

Décide d'accepter le devis du 20 mai 2021 de la Société Espace Emeraude Route de Paris 61300 Saint Sulpice Sur Risle concernant l'acquisition d'une débroussailleuse pour un montant de 555 € HT sur la commune déléguée de Randonnai.

DELIBERATION 2021-06-01**Opération de travaux au commerce Epicerie au n°21 rue du 13 août 1944 : Travaux de sécurisation de la charpente**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à des travaux réfection de la couverture de l'immeuble situé au n°21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre : sécurisation de l'étanchéité au niveau d'une noue située à l'intersection de deux versants du toit.

La noue assure le recueil des eaux de pluies tout en assurant l'étanchéité de cette jonction ; lesdits travaux sont dus à la défektivité d'une pièce de bois de la charpente à cet endroit.

Monsieur le Maire propose le chiffrage de l'entreprise MARIE Denis pour un montant de 3115.00€ HT (devis n°5564 du 21/06/2021) ; en amont sera vérifié la possibilité d'un recours en responsabilité décennale pour des travaux de même nature éventuellement effectués il y a moins de 10 ans.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis exposé ci-dessus pour un montant de 3115€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de travaux.

DELIBERATION 2021-06-02**Commune déléguée de Randonnai - Opération de démolition totale de deux maisons rue Sainte Anne et partielle d'une maison rue de la mairie : attribution des lots de travaux**

Vu la délibération n°2020-07-004 du 7 juillet 2020 portant les travaux de démolition de 3 immeubles,

Vu la consultation des entreprises pour lesdits travaux et l'analyse des offres,

Il convient d'attribuer les lots suivants :

LOTS	DESIGNATION	CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE € HT	CLASSEMENT APRES ANALYSE (PRIX 60% + VALEUR TECH 40%)
1	RETRAIT AMIANTE	DESAMIANTEK	17 288,00	1er/5
		AB		
		DESAMIANPAGE	16 135,00	2ème/5
		TTH	18 494,70	3ème/5
		DEMCOH	26 816,75	4ème/5
		SCAREV	34 885,67	5ème/5
2	DEMOLITION	TP CREVEL	54 394,00	1er/3
		DEMO TP	76 872,50	2ème/3
		DEMCOH	110 059,00	3ème/3
3	GROS ŒUVRE	TOMASI	37 360,00	1er/1
4	CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE			Consultation n°1 : lot infructueux Consultation n°2 : en cours d'analyse

M. Leprêtre Laurent demande si le retrait de l'amiante concerne les 3 maisons, la réponse est oui.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises énoncées ci-dessous :

LOTS	DESIGNATION	TITULAIRE DU MARCHE PUBLIC	MONTANT DE L'OFFRE € HT
1	RETRAIT AMIANTE	DESAMIANTEK	17 288,00
2	DEMOLITION	TP CREVEL	54 394,00
3	GROS ŒUVRE	TOMASI	37 360,00

DONNE délégation à Monsieur le Maire de toute décision afférente à la consultation, négociation et contractualisation pour le lot 4 Charpente Couverture Bardage,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Orne au titre de l'opération de rescindement de deux immeubles (travaux exposés supra) **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à établir le plan de financement afférent, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de travaux.

DELIBERATION 2021-06-03

Droit de préemption sur les fonds de commerces, fonds artisanaux, baux commerciaux :

- Proposition d'une étude par la CCI

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption des fonds et baux commerciaux, en référence au Code de l'urbanisme : articles L214-1 à L214-3, de la part de la commune.

La procédure de droit de préemption commercial suppose au préalable la délimitation de périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, en référence au Code de l'urbanisme : article R214-1 à R214-19, dont l'étendue, le contour ou la superficie sont laissés à la libre appréciation du conseil municipal.

Ce périmètre doit-être accompagné d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de celui-ci et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

La CCI Normandie se propose pour qu'une étude préalable soit faite.

Coût : 3510.00€ TTC

Monsieur le Maire expose que le dossier est piloté par Madame SAUVANEIX Alexandra.

M. Duguet Christian précise que le droit de préemption est possible sur un commerce utilisé comme habitation, il fait référence à ce type d'utilisation à Randonnai et Lignerolles.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis exposé ci-dessus pour un montant de 3510€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin de ladite opération de travaux.

DELIBERATION 2021-06-04

Service technique - Contrat à durée déterminée d'un an, à temps complet : emploi aidé (CUI) – espaces verts

Vu la délibération n°2021-02-15 du 10 février 2021 portant «Modification du tableau des emplois» et validant la création d'un poste à temps plein pour le service technique en remplacement d'un poste à temps partiel de 24h50,

Une publicité du poste à pourvoir a été faite, des candidats ont été reçus,

Vu les aides de l'Etat contribuant à l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi,

Il convient d'établir un contrat à durée déterminée d'un an pour un temps plein à compter du 5 juillet 2021. Ce contrat fera l'objet d'une convention avec l'Etat dans le cadre du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion,

La prise en charge de l'Etat est de 80% du salaire brut pour 30h00 hebdomadaires.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la réalisation d'un contrat à durée déterminée dit Contrat Unique d'Insertion pour une durée d'un an à compter du 5 juillet 2021, pour un poste à temps plein au sein du Service technique communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

M. Dutertre Maxime est pressenti, il assurera aussi des temps d'astreinte.

DELIBERATION 2021-06-05

Service technique - Contrat à durée déterminée d'un an, à temps non complet (25h/sem) : emploi aidé (CUI) – entretien des locaux

Des besoins en matière d'heures de travail pour l'entretien et la gestion des locaux communaux sont repérés : remplacement d'un agent en mi-temps thérapeutique, remplacement des agents lors des congés annuels et mutualisation de la gestion des salles communales.

Vu les aides de l'Etat contribuant à l'insertion des personnes dites *séniors* sur le marché de l'emploi, Il convient d'établir un contrat à durée déterminée d'un an pour un poste à temps non complet de 25 heures hebdomadaires, à compter du 5 juillet 2021. Ce contrat fera l'objet d'une convention avec l'Etat dans le cadre du dispositif des Contrats Uniques d'Insertion,

La prise en charge de l'Etat est de 80% du salaire brut.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la réalisation d'un contrat à durée déterminée dit Contrat Unique d'Insertion pour une durée d'un an à compter du 5 juillet 2021, pour un poste à temps non complet au sein du Service technique communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

Mme Lucas est pressentie, elle assurera aussi les temps d'astreinte du vendredi soir au lundi matin.

DELIBERATION 2021-06-06

Subventions aux associations 2021 : demande de l'association «Les chemins de l'étoile du Perche, arts, nature »

Vu la délibération n° 2021-04-06 du 13 avril 2021 portant « Vote des subventions versées par la commune »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits portés au budget primitif 2021,

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de l'association «Les chemins de l'étoile du Perche, arts, nature », d'un montant de 500€.

Date de la déclaration au Journal officiel : 7 mai 2021.

Siège social : lieu-dit la Cristerie, Bresolettes, 61190 Tourouvre au Perche.

Composition : 6 membres fondateurs

Madame LESSIRARD Emmanuelle, Présidente, expose les objectifs de ladite association :

- positionner l'Etoile du Perche comme étant un point d'ancrage des communes déléguées de la commune nouvelle de Tourouvre au Perche, Autheuil, Bivilliers, Bresolettes, Bubertré, Champs, La Poterie au Perche, Lignerolles, Prépotin, Randonnai, Tourouvre ;
- créer des événements culturels et festifs renforçant les liens intercommunaux ;
- développer des partenariats et collaborations avec les associations, sociétés, organismes publiques ou privés poursuivant les mêmes buts ex : Espace des arts, musée, écoles ;
- valoriser le patrimoine naturel au travers d'une approche artistique participative et holistique ; rendre l'art accessible à tous et à chacun ;
- proposer une balade culturelle en pleine nature ;
- créer un festival de Land Art (oeuvres réalisées à partir de matériaux issus de la nature et éphémères)

Le conseil municipal après avoir délibéré, Madame LESSIRARD Emmanuelle ne prenant pas part au vote, à 29 voix Pour,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 500€ à l'association «Les chemins de l'étoile du Perche, arts, nature ».

Point 8° Animations estivales : organisation des festivités

Un tableau des diverses festivités de juillet à septembre est distribué. Trois festivités sont rajoutées :

- La fête de Prépotin le dimanche 25 juillet organisé par le comité des fêtes de Prépotin avec un vide grenier.
- Le feu d'artifice de Lignerolles le samedi 28 août pris en charge par la commune et mis en place autour d'une soirée organisée par Lignerolles Animations
- La fête de la Saint Gilles à Tourouvre le dimanche 29 août : le comité des fêtes de Tourouvre s'est engagé à organiser cette manifestation.

les maires délégués sont invités à prendre attache auprès de l'office de Tourouvre pour compléter le tableau de recensement des festivités via l'adresse mail suivante :

ottourouvre@cdchautsperche.fr

M. Duguet Christian nous informe que la CDC des Hauts du Perche a été contactée par un responsable du festival franco-québécois « La Vache et le Caribou » de Verneuil sur Avre pour un concert de musique intimiste le 08 octobre à la salle Zunino de Tourouvre. Les suites données à cette demande seront communiquées par la CDC des Hauts du Perche.

Questions diverses

L'Association d'Aide Emploi Services (AAES) nous fait part de son manque de main d'œuvre. Des affiches seront à mettre dans toutes les mairies.

M. Duguet Christian nous expose les diverses actions qu'il pilote dans le cadre de ses responsabilités pour le développement économique :

- Dans le cadre du plan régional d'aide aux entreprises suite à la crise sanitaire, 1515 entreprises ont été aidées sur la Normandie. Les dossiers de demande d'aide pour 26 entreprises sur la CDC des Hauts du Perche ont été retenus par la Région Normandie, soit une enveloppe globale de 32 000 €. Un bilan définitif devrait être établi le 19 juillet.
- L'installation d'un atelier de contrôle technique à partir de janvier 2022 est prévu sur la commune déléguée de Tourouvre, situé près du garage Hautemulle. Un compromis de vente de la parcelle communale est en cours de réalisation.
- Le brocanteur de Saint Maurice Les Charencey achète une surface de 3600 m2 pour faire de la rénovation de meubles anciens.
- Il y aura une réunion de tous les acteurs économiques de la communauté de communes lors du dernier trimestre 2021.
- Le Site de la Verrerie est entre les mains d'un liquidateur qui cherche à le vendre. Il y a cependant d'importants frais de dépollution à envisager.

Une vente aux enchères est probable mais un acquéreur particulier ne serait pas soumis aux mêmes règles de dépollution. Une rencontre avec le liquidateur et le président de la CDC est prévue pour surseoir la vente aux enchères et permettre à la CDC de se prononcer. La question de ce que l'on veut faire d'un tel lieu reste posée ?

- Mme Radiguet Angéline est en charge de l'instruction des certificats d'urbanisme : nous pouvons constater la progression constante des demandes depuis un an.

M. Devise Gérard nous fait un point sur le développement numérique :

- Un permis de construire a été accordé pour la réalisation d'une antenne de 53 m utilisée par 4 opérateurs pour éviter les zones blanches sur la commune de Tourouvre (secteur de La Vigne, Les Coudrais).

Il y a un autre projet avec l'opérateur Free près de la N12 pour couvrir des zones sur Autheuil et Feings.

- Le Bus numérique a bien fonctionné sur les communes déléguées d'Autheuil et de La Poterie au Perche ; 11 personnes étaient inscrites au départ et au bout de 12 semaines 7 étaient toujours aussi assidues. La prestation est de qualité.

A partir de septembre, le bus numérique se posera sur les communes déléguées de Lignerolles et de Tourouvre à raison de 2h par semaine sur 12 semaines toujours.

Mme Parent Marie informe que le succès de la randonnée l'année précédente sur la commune de Bresolles lui a donné envie de renouveler l'expérience cette année sur Lignerolles. Une randonnée est donc proposée à tous les membres du conseil municipal le jeudi 15 juillet à partir de 9h30, elle sera suivie d'un pique-nique partagé.

La séance est levée à 20h15

Prochain conseil municipal : le 31/08 à 18h30 (date à confirmer)